



**COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2024 à 18H30**

Date de convocation : 21 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Membres présents : GAIRAUD Myriam, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, SALIC Lucie, ROMANO Jérôme, PETER Eric, FONS Vivien, TRINQUIER Philippe

Excusé : 0

Pouvoirs : MALAFOSSE DONGUY Marie-Lise à Patrick HERNANDEZ, SALLES Agnès à SALIC Lucie

Secrétaire de séance : M. HERNANDEZ Patrick

Début de la séance : 18h40

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance : M. HERNANDEZ Patrick

Approbation PV séance du 03 juin 2024 : adopté à l'unanimité

Présentation de l'avis du Comité Social Territorial sur les autorisations spéciales d'absence (ASA) ; Suite au travail des élus sur ce document, le CST a émis un avis favorable. Le document sera applicable au 1er octobre 2024.

Présentation de la liste des demandes d'admission en non-valeur proposée par le SGC : 1 seule admission en non-valeur a été présentée et acceptée par le CM mais s'agissant d'un surendettement avec effacement de la dette, il n'y a pas lieu de délibérer.

Convention de l'Agence Postale : continuité du partenariat. Le CM accepte la nouvelle convention qui court jusqu'en 2030. Des travaux de réfection de l'agence postale vont être effectués du 12 au 30 juillet.

DETR – DSIL sur projet d'enfouissement des réseaux secs et voirie communale :

Mme le Maire fait un récapitulatif des différentes subventions demandées dont certaines obtenues :

DETR : 37 849€

DSIL : 18 924 €

Communauté de communes du Clermontais : 15 000€ (sur les 45 000€ alloués durant le mandat)

Fonds propres : 87 470€

D'autres recherches de subventions vont être effectuées pour essayer de diminuer la part communale.

Projet RIFSEEP avant envoi au CST : le document est en cours de finalisation par les élus et il sera envoyé très prochainement au CDG34 pour étude.

Inauguration médiathèque : elle aura lieu le 26 septembre à 11h, le déroulé du programme est en cours de réflexion. La population sera invitée à cette inauguration.

Fixation date jobs été : 2 jeunes cabriérois ont déposé leur candidature et ont été recrutés. Il est décidé de les embaucher 15 jours chacun. Les dates d'embauche seront calées en fonction des congés des adjoints techniques.

Compte-rendu DIA : Mme le Maire lit l'ensemble des DIA et précise quelques ventes, aucune objection de la part du CM

➤ **Divers :**

Subventions : L'Europe, via les fonds européens type Leader ou Feader, peut octroyer des subventions aux communes qui en font la demande. C'est le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault qui gère les projets sollicitant des subventions européennes. Le CM va contacter le SYDEL pour connaître les subventions auxquelles il pourrait prétendre.

Demande de maintien d'une servitude après des travaux d'aménagement d'un hangar en habitation. Le CM accepte cette demande

Présentation de deux dossiers d'urbanisme posant des questions. Le CM se renseigne auprès du service urbanisme de la CC du Clermontais.

Travaux dans l'appartement municipal au-dessus de la mairie. Suite au départ du locataire, le logement doit être entièrement rénové. Plusieurs devis ont été réalisés et les entreprises ont été choisies.

Planning de présence du CM pour le second tour des élections municipales : validé.

Réunion publique de la Communauté de communes : la réunion a attiré un bon nombre de Cabriérois qui ont pu poser des questions au Président de la CCC (M. Claude REVEL) et aux vices-présidents présents.

➤ **Point commission jeunesse : Lucie SALIC**

École : le dernier conseil d'école aura lieu le 2 juillet.

Travaux : les murs de la classe maternelle vont être repeints et le sol de l'extension de la classe maternelle va être changé. Il sera demandé aux institutrices de ranger les classes afin de pouvoir effectuer les travaux durant les vacances d'été. Concernant le sol, des devis vont être faits rapidement afin de pouvoir réaliser les travaux durant les vacances d'été.

City : il faudrait mettre un panneau permettant d'afficher le règlement. Il y a actuellement un panneau à l'arrêt de bus de la cave coopérative qui n'a pas d'utilité. Il pourrait être déplacé.

➤ **Point commission Information - Communication : Patrick HERNANDEZ**

Cinéma en plein air du 9 août : 3 associations du village vont assurer la buvette et la petite restauration.

➤ **Point commission Environnement – Culture - Patrimoine : Patrick HERNANDEZ**

Sentier des mines : le Département a voté la subvention de 4 000 € pour l'aménagement du sentier des mines. Les devis réalisés étant anciens, ils devront être réactualisés à la hausse ou à la baisse. Le budget initial prévu pour ce nouveau sentier de randonnée sera sans doute revu en légère hausse.

➤ **Point commission Travaux – Bâtiments – Voirie - Réseaux : Cédric GABRIEL**

City : il n'est pas prévu de travaux d'éclairage pour le moment.

Une demande des habitants du hameau de Lauriol a été faite concernant la dégradation du chemin d'accès entre la route goudronnée des Pitrous et le hameau. Le chemin étant communal, la commune va engager un minimum de travaux pour boucher les trous et rendre le chemin plus praticable.

Débroussaillage des chemins communaux : ils vont débiter sous peu par une entreprise privée.

Sources de Les tabel alimentant la fontaine de la place : des travaux de dégagement des tuyaux et l'enlèvement de nombreuses racines ont permis une augmentation du débit. Des plans du réseau seront effectués et des regards seront faits aux différentes parties de la canalisation pour éviter de nouveaux lourds travaux en cas de nouvelle intervention.

Travaux réseaux : des essais de potabilité ont été effectués, les branchements définitifs des compteurs aux habitations seront réalisés la première semaine de juillet ainsi que le goudronnage des rues.

Demeure la problématique du ruisseau du Bayle et du tuyau des eaux usées

Terrains des Caraygnasses : devis validé pour la viabilisation des terrains.

Délibérations :

25-2024 : Approbation projet et plan de financement concernant l'enfouissement des réseaux secs et la réfection de voirie - 11 voix pour

Mme le Maire rappelle au Conseil les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau AEP réalisés par la Communauté de Communes du Clermontais en 2022/2023 dans les rues de la Place, impasse Firmin, rue du Trescol, rue du Mas de Rigaud.

La Commune ayant prévu de poursuivre la mise en souterrain des réseaux secs, une réfection temporaire de la voirie a été effectuée par la 3C en enrobé à la fin du chantier.

Dans le cadre du projet de dissimulation du réseau de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, le Syndicat Mixte d'Énergies de l'Hérault a programmé la réalisation des travaux pour 2024.

Il convient donc de prévoir pour 2024 :

- les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de la Place, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol
- le remplacement des candélabres
- les travaux de réfection de la chaussée rue de la Place, impasse Firmin, rue du Mas de

Rigaud et rue du Trescol (en partie)

pour un montant global de projet estimé à 189 248,00 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nécessité de faire procéder :

- aux travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de la Place, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol
- au remplacement des candélabres
- aux travaux de réfection de la chaussée rue de la Place, impasse Firmin, rue du Mas de Rigaud et rue du Trescol

APPROUVE le plan de financement du projet

Montant des travaux : 189 248,00 € HT

Financements :

État :

DETR :	37 849,60 €
DSIL :	18 924,80 €

Département : 30 000,00 €

Communauté de Communes : 15 000,00 €

Fonds propres : 87 473,60 €

AUTORISE Mme le Maire à déposer les demandes d'aides.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

26-2024 : Validation des autorisations spéciales d'absence après avis du CST - **11 voix pour**

Mme le Maire expose au Conseil que les agents territoriaux peuvent bénéficier d'autorisations d'absence ; certaines sont accordées de droit, d'autres sont discrétionnaires et sont donc laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux à l'occasion de certains événements.

Les collectivités voulant faire bénéficier leurs agents de ces autorisations d'absence discrétionnaires doivent en préciser le contenu et les conditions d'octroi. Il faut pour cela qu'une délibération fixe les cas où les autorisations d'absence peuvent être accordées dans la collectivité après avis du CST.

Mme le Maire propose, à compter du 01/10/2024 de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le document ci-joint qui récapitule les autorisations de droit et les autorisations discrétionnaires afin que chaque agent puisse connaître ses droits et obligations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21/05/2024,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions de Mme le Maire telles que présentées dans le document joint à la présente délibération et la charge de l'application des décisions prises.

27-2024 : Approbation de la convention de continuité du partenariat pour l'Agence Postale **11 voix pour**

Mme le Maire présente au Conseil la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale.

Elle propose au Conseil la reconduction du partenariat avec La Poste pour la continuité de service de l'Agence Postale Communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance de la convention,

L'APPROUVE.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

> **Prochain CM : le 05/08/2024.**

Fin du conseil à 20h30

Le secrétaire de séance
Patrick HERNANDEZ

Le Maire
Myriam GAIRAUD